

Informations Générales 2020

I – DATES ET HEURES DE PRE-RENTREE ET DE DEBUT DES COURS

Mardi 1/09		Mercredi 2/09		Jeudi 3/09	
8h30	2 BTS SAM ORAUX (8h30-17h30) (Mmes Donnadieu et Rastoin)	8h30	2 BTS SAM GEST° DE PROJET (8h30-17h30) (Mme Donnadieu)	8h30	2 BTS SAM ORAUX (8h30-17h30) (Mme Rastoin)
	Pré-rentree 1 et 2 BTS CG		Pré-rentree 1 BTS COM		Pré-rentree 2 BTS MCO
10h30	Pré-rentree 1 et 2 BTS SAM	10h30	DEBUT DES COURS CPGE1 et CPGE2	10h30	1 BTS CG M.A.N. (8h30-17h10) (Mmes Delloye ou Drey) INFO 13
	1 BTS CG M.A.N. (10h30-17h10) (Mmes Delloye ou Drey) INFO 13		1 BTS CG M.A.N. (8h30-17h10) (Mmes Delloye ou Drey) INFO 13		DEBUT DES COURS 2CI
13h30	Pré-rentree CPGE 1 et 2	13h30	Pré-rentree 1 BTS CI	13h30	DEBUT DES COURS 1 et 2 GPME
	DEBUT DES COURS 1SAM		Présentation projet 1 BTS COM		Journée Projet 1 et 2 Com
	DEBUT DES COURS 2CG		13h30 à 16h30 : Lancement Projet 1 et 2 Com (salle rotonde)		Pré-rentree 1 BTS MCO
			Pré-rentree 2 BTS CI		DEBUT DES COURS 2MCO
15h30	Pré-rentree 2 BTS COM	15h30	DEBUT DES COURS 1CI	15h30	DEBUT DES COURS 1MCO
			Pré-rentree 1 et 2 BTS GPME		DEBUT DES COURS 2SAM

Cette première rencontre, avec la Chef d'Établissement, les équipes pédagogique et éducative a pour but de donner les informations sur l'emploi du temps, l'organisation de la vie du Lycée, les bourses, la demande d'aménagement d'épreuves, stage....

Apportez stylo et feuille ou agenda.

II – DOSSIER ADMINISTRATIF : Pour les retardataires, à adresser avant le 17/08/2020

- 2^e année : Vous avez reçu les pièces à nous retourner par mail le 23 juin.

- 1^{re} année : Vous avez reçu individuellement par mail les pièces à nous adresser

N'oubliez pas d'informer Mmes Ducor, Feynas, Figuières ou Marion, de **toute modification** administrative (adresse postale et mail, téléphone portable, situation familiale...)

III - SECURITE SOCIALE ETUDIANTE (cf circulaire Régimes d'assurance et de Sécurité Sociale)

Vous poursuivez vos études supérieures à la rentrée et vous avez sûrement entendu parler de la nouvelle loi Orientation et Réussite des Étudiants, qui prévoit notamment de **simplifier votre affiliation à la Sécurité sociale**.

IV – BOURSE du CROUS

Vous devez transférer à Mme Marion, contact@perrimond.eu, la **notification de bourse** (2 feuilles) sans oublier de préciser votre classe dans le corps du mail.

Dans le cas où vous n'auriez pas reçu la réponse d'ici fin juillet, prenez contact le plus rapidement possible avec le CROUS afin que tous les problèmes soient réglés avant la rentrée

V - ABSENCE

Toute **absence doit être signalée** au plus tôt à l'Etablissement **et justifiée par écrit le jour du retour**.

VI - ASSURANCE EXTRA-SCOLAIRE

Vous avez pris connaissance de la circulaire concernant l'**Assurance extra-scolaire** habituelle des Lycées. Cette assurance dépasse largement le risque "Responsabilité Civile" chef de famille, puisqu'elle couvre, dans les conditions prévues par le contrat, les risques survenus durant les 365 jours de l'année. Toutefois, vous avez la possibilité de remettre **avant le 18 septembre** à M. Demailly, une **attestation de votre assureur**.

Passé cette date, aucune dérogation ne pourra être accordée quant au règlement de la cotisation soit **7.60 € pour l'année scolaire**.

VII - CERTIFICAT DE SCOLARITE

Deux certificats seront remis à chaque étudiant, le jour de la pré-rentrée, si le dossier administratif est complet. Les demandes ultérieures se font auprès de Mmes Ducor, Feynas, Figières ou Marion.

VIII - CARTE ETUDIANTE

Elle sera délivrée dans les jours qui suivent la rentrée : **le dossier administratif doit être complet**.

IX - PARKING

Les étudiants qui utilisent **une voiture** se garent à **l'extérieur** de l'Etablissement.

Les étudiants qui se déplacent **en 2 roues** peuvent se garer à l'intérieur de la Propriété sur le parking prévu à cet effet. Ils doivent respecter les mesures de sécurité.

Ce parking est seulement une facilité qui leur est offerte : en conséquence le **Lycée dégage toute responsabilité** en cas de vol ou détérioration de leur véhicule. Prévoir **obligatoirement** une sécurité.

De la même manière, le lycée n'est nullement responsable des vols éventuels commis dans l'Etablissement.

X - NOTES, ABSENCES et CAHIER DE TEXTE SUR INTERNET

Vous aurez la possibilité de consulter les notes, les absences et le cahier de texte sur le site **ECOLEDIRECTE**.

- **Pour les étudiants de 2^e année et leurs parents, le login et le mot de passe restent valables durant l'année scolaire 2020-2021.**
- Les parents de nouveaux étudiants, recevront en même temps que la 1^{re} facture **le code d'accès et le mot de passe** pour se connecter à ce site.
- Le jour de la pré-rentrée, un **code d'accès et un mot de passe** seront remis aux nouveaux étudiants.

XI - PAIEMENT DE LA SCOLARITE (cf règlement financier)

Une facture sera adressée aux familles **chaque semestre** : fin septembre et fin janvier.

Sur ces factures seront portés **le montant des photocopies et autres consommables** correspondant aux travaux pratiques et exercices divers (voir liste "livres et fournitures" sur le site du lycée).

Vous avez la possibilité de régler la scolarité de votre enfant :

- En **espèces** : un reçu est délivré au moment du paiement
- **Carte Bancaire** sur le site Ecole Directe
- Par **prélèvement** : **autorisation de prélèvement Mandat SEPA à compléter**
- Par **chèque**.

Bonnes vacances !